

Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 17 juillet dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Sécurisation des réseaux d'eau de Superdévoluy et de la Joue du Loup tranche 2—attribution des marchés :

Lot 1 : Terrassement – Génie Civil – réseaux

Lot 2 : Robinetterie – canalisation – télésurveillance

Lot 3 : Métallerie – menuiserie. Le lot 2 : tranche ferme : travaux : réservoir de Superdévoluy, pompage des Cypières, réservoir de la joue du Loup et au pompage des Fontettes

Tranche conditionnelle : pompage de Mouchechat et travaux annexes. Le Conseil Municipal attribue les marchés aux entreprises suivantes :

lot n° 1 : PELISSARD : 43 428,65 € H.T ;

lot n° 2 : JACQUARD ELECTROME-CANIQUE : 92 491,04 € H.T

lot n° 3 : METALLERIE CHEVALIER : 40 000.00 € H.T.

2- Front de neige de Superdévoluy—attribution du marché : les travaux prévus cette année consistent à : tranche ferme : terminer l'aménagement des espaces publics au niveau de la Maison d'accueil ; tranche conditionnelle : cheminement piéton dans les Issarts. Le Conseil Municipal attribue le marché au groupement Routière du Midi/ Pelissard pour un montant de 115 119,70 € HT pour la tranche ferme et 69 340 € HT pour la tranche conditionnelle.

3- Centre de bien-être lot 13 « chauffage-ventilation-plomberie-chaudières bois » - avenant n° 1 : le marché a été attribué en août 2016 au groupement Aillaud/ThermaGED pour un montant de 629 778,75 € HT.

L'avenant présenté concerne le remplacement de la chaudière fioul ; la mise en place de 2 siphons séparateurs d'hydrocarbure dans la chaufferie non prévu dans le marché ; la mise en place de siphon de sol PVC au niveau des locaux techniques. Le montant global de l'avenant est de 6 547,15 € HT. Le conseil approuve l'avenant proposé.

4- Convention avec le SyME pour les travaux d'enfouissement des réseaux à Ribière (St Disdier) : le SyME a prévu des travaux sur le secteur de Ribière pour un montant de 14 000 € HT. En même temps doivent être réalisés des travaux sur les réseaux d'éclairage public de compétence communale pour 20 000 € HT. Le conseil municipal approuve cette convention.

5- Taxe de séjour—maintien de la perception au niveau communal : la communauté de communes Buëch Dévoluy à le projet d'instituer la taxe de séjour intercommunale au 1er/01/2018. Les communes l'ayant déjà instituées sur leur territoire peuvent décider d'en conserver la perception. En ce qui concerne le Dévoluy, cela est d'autant plus cohérent que l'Office de Tourisme est resté local. Le Conseil Municipal réitère sa décision de décembre 2016 de percevoir la taxe de séjour à l'échelon communal et s'oppose à la mise en place de la taxe de séjour intercommunale sur le territoire de la commune du Dévoluy.

6- Réhabilitation du cimetière du haut de St Etienne : le nouveau cimetière de St Etienne ne dispose plus que d'une concession disponible.

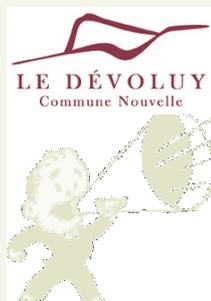
Il est proposé de réhabiliter le cimetière du haut, de reprendre les concessions abandonnées, et d'y aménager de nouvelles concessions. Le conseil municipal annule la délibération de l'ancienne commune de St Etienne du 28/01/2009 n°2009/10 de désaffectation de ce cimetière et approuve le projet de réhabilitation.

7- Modification du tableau des effectifs—création de postes : le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit : Création des postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ; ATSEM principal de 1^{ère} classe Et Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

8- Rénovation des mobiliers de Mère Eglise—demande de subvention : l'association des amis de Mère Eglise a mené une étude sur la restauration des autels de Mère Eglise et consulté sur cette base trois restaurateurs. La DRAC a inscrit sur son programme 2017 une enveloppe de 7 380 € pour cette restauration. Le conseil municipal approuve le projet, sollicite une subvention de l'Etat de 7 380 €.

9- Information sur les décisions prises par le Maire au titre des attributions déléguées par le conseil municipal durant le 1er semestre 2017 : voir détail sur le site internet.

.../...



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Divers :

Modification de la délibération de cession d'un terrain à JM CHENU : il faut préciser que le terrain a été déclassé du domaine public. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification proposée.

Avenant à la mission de SAUNIER sur la protection des périmètres de captages de St Etienne : l'avenant présenté a pour objectif de confier la maîtrise d'œuvre des travaux pour la mise en conformité des captages d'un montant de 9950 € HT portant la convention à 79 936,70 € HT. Le Conseil Municipal approuve l'avenant.

Un arrêté d'interdiction d'utilisation des bornes à incendie et des regards du réseau d'eau potable est pris. Pour des raisons de sécurité en approvisionnement en eau, sécurité incendie, risque de pollution de l'eau potable et de la gestion de la ressource en eau, tout prélèvement d'eau par ce biais sans autorisation exceptionnelle préalable sera considéré comme un vol d'eau. La gendarmerie et les services de la Commune seront chargés de faire respecter cet arrêté. Nous comptons sur votre sens civique.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune:
www.mairiedevoluy.fr